

# LA SOLIDARITE INTERNATIONALE : UN SECTEUR ASSOCIATIF DYNAMIQUE

Une étude de l'Agence COOP DEC Conseil  
Septembre 2010

Yannick LECHEVALLIER  
Mélanie SAUBION



## **Agence COOP DEC Conseil (ACDC)**

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00022** - APE 7022Z  
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°192144 2892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France

TVA acquittée sur encaissement. N°Identifiant commun autaire : FR2644424762100022

Web : [www.coopdec.org](http://www.coopdec.org) / Mél : [contact@coopdec.org](mailto:contact@coopdec.org) / Tél. 01 40 09 20 26

*Organisme agréé pour la formation des élus locaux*

*Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3°a), d'une part, que les "copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective" et, d'autre part, que les analyses et courtes citations, dans un but d'exemple et d'illustration, "toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite" (art L. 133-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L.335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.*

## Synthèse de l'étude

Cette enquête réalisée à partir de l'étude des 71000 créations d'associations « loi 1901 » déclarées au journal officiel des associations sur la période juillet 2008-juin 2009, nous permet de présenter les résultats suivants :

- Une **création de 4500 associations de solidarité internationale par an** en France
  - o **soit une moyenne de 6,53% des associations 1901 créées en métropole**
    - cette proportion double en milieu urbain :
      - 11,8% en Ile de France
      - 17% en Seine Saint Denis
    - et reste faible en milieu rural
      - 3,35 % en Limousin
      - 2,96 % sur la Corse
  - o **8 ASI sont créées pour 100 000 habitants, en métropole :**
    - **Cette proportion est plus importante en milieu urbain**
      - 14,3 en Ile de France
        - o 24 ASI pour 100 000 habitants à Paris
        - o 17,3 en Seine Saint Denis
      - 8,3 en Rhône Alpes et 13,3 dans le Rhône
    - et plus diffuse hors Ile de France
      - 8,3 en PACA
      - 7,7 en Pays de la Loire
      - 3,8 en Limousin
- Les principaux pays d'intervention sont le Sénégal, le Maroc, Madagascar
- Cette étude permet, par projection d'estimer à
  - o **1 800 à 2 200 nouvelles ASI en activité par an**
  - o **40 à 50 000 ASI en activité en France en 2010**
  - o **près de 500 M€ mobilisés par ces ASI**



### **Agence COOP DEC Conseil (ACDC)**

SARL au capital de 7500 € - SIRET : **444 247 621 00022** - APE 7022Z  
30 rue Claude Tillier – 75012 Paris

Organisme de formation enregistré sous le n°192144 2892 auprès du Préfet de la région d'Ile de France  
TVA acquittée sur encaissement. N°Identifiant communautaire : FR2644424762100022

Web : [www.coopdec.org](http://www.coopdec.org) / Mél : [contact@coopdec.org](mailto:contact@coopdec.org) / Tél. 01 40 09 20 26

*Organisme agréé pour la formation des élus locaux*

## Sommaire

<b>1</b>	<b>Contexte et enjeux</b>	<b>4</b>
1.1	Contexte	4
1.2	Enjeux	5
<b>2</b>	<b>Objectifs de l'étude</b>	<b>6</b>
2.1	Le souhait d'un référentiel national	6
2.2	Divers axes de questionnements	6
<b>3</b>	<b>Méthodologie</b>	<b>7</b>
3.1	Définition du champ de l'étude	7
3.1.1	Les acteurs étudiés	7
3.1.2	Le territoire analysé	7
3.1.3	Le type de déclaration	7
3.2	L'identification	8
3.3	Limites de l'étude	8
<b>4</b>	<b>Présentation des résultats</b>	<b>9</b>
4.1	Les données quantitatives	9
4.1.1	Le nombre d'ASI créées par territoire.	9
4.1.2	Les créations d'ASI par rapport aux créations d'associations.	11
4.1.3	Les créations d'ASI par rapport à la population du territoire.	13
4.1.4	Données croisées : créations en fonction de la population et créations d'ASI.	15
4.1.5	Le cas de l'Outre-mer	15
4.2	Les objets déclarés	18
4.2.1	Les zones géographiques de prédilection	18
4.2.2	Le vocabulaire employé : premières données	20
4.2.3	Le cas particulier des « 4L Trophy » et autres rallyes humanitaires	20
<b>5</b>	<b>Conclusion et perspectives</b>	<b>21</b>
5.1	Conclusions	21
5.2	Projections et hypothèses	21
5.2.1	Sur le nombre d'ASI en général	21
5.2.2	Sur les sommes financières en jeux	21
5.2.3	Sur l'impact sur les territoires	22
5.3	Perspectives d'étude	22

# 1 Contexte et enjeux

---

## 1.1 Contexte

La solidarité internationale s'est développée en France dans les années 1960-1970, suite à la décolonisation et aux grandes famines, au travers de grandes organisations fédératives : Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Comité français contre la Faim (CFCF<sup>1</sup>), Peuples Solidaires, Terre des Hommes et Frères des hommes, Artisans du Monde, etc. Aujourd'hui le CRID<sup>2</sup>, collectif qui rassemble la plupart de ces réseaux, déclare représenter via ses membres quelque 7 500 établissements en France et 180 000 bénévoles<sup>3</sup>...

Les années 1980 ont vu émerger les ONG professionnelles, avec des stratégies de communication importantes et de puissants moyens en termes de collecte de fonds. Ces acteurs (MSF, MDM, Action contre la Faim, ...) ont popularisé l'image de l'humanitaire.

Au-delà, les années 2000 semblent avoir mis en avant l'engagement solidaire et l'intérêt au monde comme en témoignent de nouvelles pratiques et de nouveaux centres d'intérêt :

- développement du commerce équitable ou du tourisme équitable
- mise en place de « congés de solidarité internationale » permettant une individualisation de l'engagement dans des actions de solidarité internationale
- intérêt pour la problématique environnementale et écologique
- citoyenneté mondiale plus forte que la citoyenneté européenne pour les trentenaires<sup>4</sup>
- ...

---

<sup>1</sup> Devenu CFSI – Comité Français pour la Solidarité Internationale

<sup>2</sup> CRID : Comité de Recherche et d'Information sur le Développement.

<sup>3</sup> Site Internet du CRID : <http://www.crid.asso.fr/spip.php?rubrique5> - juillet 2010

<sup>4</sup> Sondage réalisé pour les 30 ans du magazine Géo, 2009.

## 1.2 Enjeux

Les études du milieu associatif montrent que les associations caritatives et humanitaires voient leur nombre augmenter de 9 % en moyenne chaque année<sup>5</sup>, ce qui constitue un rythme supérieur à la moyenne des associations (toutes thématiques confondues). Si ces chiffres incluent à la fois les associations intervenant en France et celles en lien avec l'international, la tendance existe et demande à être affinée.

Lors de leur déclaration en préfecture, les associations sont désormais classées par les agents de l'administration. Plusieurs rubriques pourraient concerner les « associations de solidarité internationale », objet de notre étude :

- la rubrique « Associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat », sous-rubrique « associations caritatives intervenant au plan international »,
- la rubrique « Action socioculturelle », sous-rubrique « jumelages, échanges culturels, organisation d'échanges linguistiques »
- la rubrique « amicales, groupements affinitaires, groupements d'entraide (hors défense des droits fondamentaux », sous-rubrique « amicales de personnes originaires d'un même pays (hors défense des droits des étrangers), d'une même région du monde,
- la rubrique « Défense des Droits fondamentaux, activités civiques »,
- et celle intitulée « Action politique », sous-rubrique « activité citoyenne européenne ».

Ces catégories peuvent se recouper, et inclure également des associations en dehors de notre champ d'étude. Les « associations de solidarité internationale » sont par conséquent un public diffus sur plusieurs catégories, une étude grâce à ces catégories est donc impossible.

Les ASI locales sont des animateurs importants des territoires et des vecteurs de diffusion de la sensibilité des français à l'international, du fait de leur activité de proximité, dans leur environnement direct.

Pour les réseaux ou pour les collectivités locales qui souhaitent animer ce secteur ou le conforter, cerner ce public en augmentation constitue un enjeu important et en même temps une tâche délicate tant le secteur associatif est difficile à saisir.

---

<sup>5</sup> Source : *Stat info* n° 07-04, nov. 2007. (*Stat info* est le bulletin de la Mission statistique du secteur sport, jeunesse et vie associative du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports).

## 2 Objectifs de l'étude

---

### 2.1 Le souhait d'un référentiel national

L'Agence COOP DEC Conseil accompagne diverses collectivités dans leur politique d'appui aux acteurs de la solidarité internationale. Nous avons souhaité, après plusieurs enquêtes territoriales, réaliser cette étude afin de proposer au lecteur une vision nationale qui permet parfois d'interroger certaines déclarations ou visions de tels ou tels territoires dans un des axes du rapport au monde qu'est la coopération ou solidarité internationale.

Nous nous sommes donc proposé de réaliser un aperçu exhaustif des créations sur une année afin de mieux connaître ce secteur, de pouvoir en tirer des informations précisément chiffrées ainsi que quelques projections qui demanderont à être affinées.

### 2.2 Divers axes de questionnements

Cette enquête a été réalisée selon plusieurs axes de questionnement.

#### Qu'est-ce qu'un territoire « solidaire » ?

Il n'existe pas de définition précise de ce qu'est un territoire solidaire, ou « ouvert sur le monde ». Ainsi, dans le cadre de cette étude, qui ne brosse qu'une partie de ce champ, plusieurs types de données pourront nous intéresser pour mesurer cette vitalité :

- le nombre d'associations de solidarité internationale créées sur le territoire, en donnée brute ou en fonction d'autres données liées au territoire,
- le nombre d'ASI créées en fonction des associations créées
- le nombre d'ASI créées en fonction du nombre d'habitants
- la proportion d'ASI créées en fonction de la « vitalité » associative (nombre de créations d'associations en fonction du nombre d'habitants).

L'objectif était de pouvoir confirmer ou infirmer une hypothèse de forte vitalité du secteur peu étudié qu'est celui des associations de solidarité internationale, et de comparer un certain intérêt des territoires vis-à-vis de la solidarité internationale en fonction de différents indices.

#### Quel positionnement de ces associations par rapport aux enjeux internationaux ?

La coopération française étatique ou décentralisée, pour le développement, est majoritairement orientée vers les pays anciennement sous administration française (anciennes colonies). Les créations associatives actuelles suivent-elles ce schéma ? Les dernières études démontrent que les Français sont très en retard par rapport aux autres Européens vis-à-vis de la connaissance des OMD. Les associations créées sont-elles plus en phase avec ces objectifs ou les ignorent-elles ?

#### Quel impact local de ce secteur ?

Un des éléments de l'impact local des associations est le nombre de bénévoles engagés, ou d'adhérents : combien de bénévoles représentent ces associations ?

## 3 Méthodologie

---

### 3.1 Définition du champ de l'étude

#### 3.1.1 LES ACTEURS ETUDIÉS

L'objet de l'étude est l'« association de solidarité internationale » (ASI). Nous prendrons ici comme définition celle utilisée par Philippe Ryfman<sup>6</sup> pour déterminer ce qu'est une ONG (Organisation Non Gouvernementale). L'auteur définit l'ONG selon cinq caractéristiques :

- « La notion d'association, c'est-à-dire le regroupement de personnes privées pour défendre un idéal ou des convictions et assurer la réalisation d'un dessein commun non lucratif [...]
- La forme juridique [...]
- Le rapport aux puissances publiques comme privées, tant au niveau national qu'international. Avec comme visée la constitution d'un espace autonome de la sphère des compétences [...]
- La référence à des valeurs impliquant, en même temps qu'un engagement librement consenti, la volonté affirmée d'inscrire l'action associative dans une dimension citoyenne insérée dans un cadre démocratique [...] autant qu'articulée, à des degrés divers, avec les « sociétés civiles », dont elle forme un des segments essentiels.
- Le caractère transnational de l'action menée [...] »

Au-delà de la notion de « solidarité », nous avons aussi pris en compte les structures qui se présentent plus spécifiquement pour des axes de coopération, d'échanges culturels par exemple. N'ont toutefois pas été retenus les associations de « découverte de la musique cubaine » ou « de danse africaine », le caractère transnational n'étant pas avéré.

En revanche, nous avons retenu les associations exprimant précisément un objet relevant du champ de l'éducation au développement, même si l'activité était concentrée sur le territoire français.

#### 3.1.2 LE TERRITOIRE ANALYSE

La France métropolitaine et les quatre départements-régions d'Outre-mer ont été étudiés<sup>7</sup>. Les départements d'Alsace (Haut-Rhin et Bas-Rhin) et la Moselle n'ont pu être analysés, dans la mesure où ces territoires ne relèvent pas de la Loi 1901 mais d'un statut de droit local et que par conséquent les associations de ces départements ne sont pas déclarées au Journal officiel<sup>8</sup>.

#### 3.1.3 LE TYPE DE DECLARATION

Pour cette étude, seules les déclarations de création ont été sélectionnées. Les déclarations de dissolution (très rares) ou de modification n'ont pas été prises en compte. Ce choix permet de mesurer la vitalité du secteur associatif et les dynamiques en présence, et non de faire une photographie des associations existantes à un instant t.

---

<sup>6</sup> In Ryfman P., *Les ONG*, Editions La Découverte, Paris, 2004, p. 29.

<sup>7</sup> Compte-tenu de leur spécificité, les départements-régions d'Outre-mer sont traités séparément.

<sup>8</sup> L'association n'a pas de déclaration à faire à la préfecture ou sous-préfecture mais doit demander son inscription au registre des associations tenu par le tribunal d'instance du siège de l'association. Un double contrôle est alors effectué par la justice (sur la forme) et par la préfecture (sur le fond) et cette inscription peut être refusée par le préfet en six semaines maximum. La publicité légale de cette inscription se fait par les journaux locaux ayant une rubrique de publications légales (et non par le JORF).

### **3.2 L'identification**

La méthodologie employée consiste en une étude exhaustive du Journal officiel des associations. Chaque semaine, une lecture des noms et des objets déclarés par les associations nouvellement créées, permettait d'identifier celles considérées comme ASI.

Les chiffres obtenus par département ont pu permettre des comparaisons géographiques.

La deuxième étape s'est consacrée à l'étude par mots clés et champs lexicaux des objets déclarés par les associations créées et identifiées comme relevant du secteur de la solidarité internationale.

### **3.3 Limites de l'étude**

Une association créée n'est pas nécessairement très active. Il est donc difficile de tirer des conclusions sur l'activité associative locale réelle par la simple étude des créations associatives. Cette étude ne prend en compte que les créations réalisées sur une année, et ne permet donc pas de tirer de conclusion sur la vie associative locale : les associations déjà existantes et la vitalité préexistante du milieu associatif local ne sont pas non plus prises en compte ici.

De la même manière, les taux de disparition pourraient également questionner les données obtenues. En effet, en moyenne, le taux de disparition des associations est de 50% dès la première année, et la mortalité reste très forte durant les deux premières années<sup>9</sup> (bien que les associations ne déclarent que très rarement leur dissolution). Cette question concerne directement les associations créées pour la participation à un événement (comme le 4L Trophy, voir ci-après), mais aussi d'autres structures qu'il n'est pas possible d'identifier.

Toutefois, cette étude met en lumière une certaine vitalité ou non des territoires en termes de créations d'associations : les chiffres produits donnent à voir une réalité à prendre en compte dans les politiques publiques de soutien à ces acteurs, et plus largement dans les politiques publiques d'ouverture au monde des territoires.

---

<sup>9</sup> Source : Tchernonog V., *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, Dalloz, 2007, p37.

## 4 Présentation des résultats

### 4.1 Les données quantitatives

Au total, parmi les 71 000 associations créées sur la période allant de juillet 2008 à juin 2009, plus de 4 550 déclarations de création d'associations de solidarité internationale ont été identifiées, dont près de 4 500 en métropole (sur 68 867 créations en métropole). C'est à partir de ces données que sont basés les travaux suivants.

#### 4.1.1 LE NOMBRE D'ASI CREEES PAR TERRITOIRE.

Les départements concentrant le plus de déclarations d'ASI sont des départements d'Île-de-France et des départements de grandes villes françaises (Rhône, Bouches-du-Rhône, Gironde, Nord). Ce sont par conséquent des **départements relativement urbanisés**. En fait, cette liste recoupe exactement celle des départements de plus d'un million d'habitants, à part le Pas-de-Calais, qui se trouve en 24<sup>ème</sup> position (si l'on inclut les départements franciliens), et l'Hérault, faisant partie des départements de tête bien qu'il comporte moins d'un million d'habitants.

**Figure 1** *Nombre d'ASI créées par département.*

*Nota : pour chacun des tableaux où cela s'avère nécessaire, les départements franciliens sont grisés afin d'avoir un aperçu sur les 10 premiers départements hors Île-de-France également. La démarcation indique la délimitation entre le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> département, Île-de-France comprise.*

N°	Département	Créations d'ASI
	<b>Métropole</b>	<b>4 496</b>
	<b>Métropole hors Île-de-France</b>	<b>2 929</b>
75	Paris	510
93	Seine-Saint-Denis	240
59	Nord	216
69	Rhône	211
92	Hauts-de-Seine	175
13	Bouches-du-Rhône	174
94	Val-de-Marne	157
78	Yvelines	147
95	Val-d'Oise	128
33	Gironde	127
31	Haute-Garonne	119
44	Loire-Atlantique	117
91	Essonne	111
77	Seine-et-Marne	99
6	Alpes-Maritimes	99
76	Seine-Maritime	96
34	Hérault	86
38	Isère	79

Ces tendances sont les mêmes pour les régions, où les premières dans le classement selon les créations d'ASI sont les plus peuplées (figure 2).

**Figure 2** *Nombre d'ASI créées par région.*

Région	Créations d'ASI
<b>France métropolitaine</b>	<b>4 496</b>
<b>France métropolitaine hors Île-de-France</b>	<b>2 929</b>
Île-de-France	1 567
Rhône - Alpes	470
Provence - Alpes - Côte d'Azur	374
Nord-Pas-de-Calais	262
Pays de la Loire	247
Aquitaine	200
Midi-Pyrénées	189
Languedoc-Roussillon	151
Bretagne	143
Centre	137
Haute-Normandie	118
Poitou-Charentes	114
Picardie	92
Lorraine hors Moselle	73
Bourgogne	73
Basse-Normandie	66
Auvergne	61
Champagne-Ardenne	60
Franche-Comté	56
Limousin	27
Corse	16

Ces chiffres doivent par conséquent être questionnés par une comparaison avec les créations d'ASI par rapport à la population du territoire et par rapport au nombre global de déclarations de créations d'associations.

#### 4.1.2 LES CREATIONS D'ASI PAR RAPPORT AUX CREATIONS D'ASSOCIATIONS.

**En moyenne, plus de 6% des associations créées au niveau français sont des ASI.**

Cette moyenne cache une **grande diversité** : parmi les dix premiers départements en termes de pourcentages se trouvent sept des huit départements franciliens (cf. figure 4). Dans le département de Seine-Saint-Denis par exemple, plus de 17% des associations créées sont des ASI, alors que ce chiffre est d'un peu plus d'1% dans le Cantal.

Ainsi, **la moyenne nationale passe à un peu plus de 5% si l'on considère la France métropolitaine hors Île-de-France.**

La région Île-de-France se détache donc des autres régions avec une moyenne supérieure à 10%.

**Figure 3** *Ratio créations d'ASI / créations d'associations : moyennes.*

	Créations d'associations	Créations d'ASI	Ratio Créations ASI / Créations asso.
Métropole	68 867	4 496	6,53%
Île-de-France	13 285	1 567	11,80%
Métropole hors Île-de-France	55 582	2 929	5,27%
Total	71 244	4 555	6,39%

**Figure 4** *Ratio création d'ASI / créations d'associations par département.*

N°	Département	Créations d'associations	Créations d'ASI	Ratio Créations ASI / Créations asso.
93	Seine-Saint-Denis	1 354	240	17,73%
94	Val-de-Marne	1 224	157	12,83%
95	Val-d'Oise	1 006	128	12,72%
92	Hauts-de-Seine	1 425	175	12,28%
78	Yvelines	1 313	147	11,20%
75	Paris	4 738	510	10,76%
91	Essonne	1 067	111	10,40%
69	Rhône	2 193	211	9,62%
79	Deux-Sèvres	373	34	9,12%
53	Mayenne	317	28	8,83%
77	Seine-et-Marne	1 158	99	8,55%
59	Nord	2 561	216	8,43%
45	Loiret	634	53	8,36%
76	Seine-Maritime	1 156	96	8,30%
44	Loire-Atlantique	1 568	117	7,46%
33	Gironde	1 758	127	7,22%
14	Calvados	654	47	7,19%
49	Maine-et-Loire	816	57	6,99%

Si l'on considère les 10 départements où le ratio ASI / associations est le plus fort, hors Île-de-France, on constate que 3 des 5 départements des Pays de la Loire sont présents.

Par ailleurs, la **démarcation département urbanisé / département moins urbanisé se fait déjà moins nette**, ainsi la Mayenne et les Deux-Sèvres, départements plutôt ruraux, se trouvent ainsi parmi les 10 premiers départements.

Pour ce qui est des régions, là encore les données sont légèrement modifiées : alors que les régions PACA, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon ou Bretagne étaient dans la première moitié en ce qui concerne le nombre brut de créations d'associations, elles passent en deuxième partie si l'on considère le nombre d'ASI créées par rapport au nombre d'associations. La région PACA passe par exemple du 3<sup>ème</sup> au 11<sup>ème</sup> rang, celle de Languedoc-Roussillon du 8<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup>.

En revanche, certaines régions font leur apparition en tant que régions « dynamiques » si l'on considère le ratio ASI / associations. Ainsi, la Haute-Normandie est finalement au 2<sup>ème</sup> rang, alors qu'en valeur absolue elle était au 11<sup>ème</sup> rang. De même pour la Lorraine, ou dans une moindre mesure les régions Poitou-Charentes ou Picardie.

**Figure 5** *Ratio création d'ASI / créations d'associations par région.*

	Créations d'associations	Créations d'ASI	Ratio Créations ASI / Créations asso.
Île-de-France	13 285	1 567	11,80%
Haute-Normandie	1 630	118	7,24%
Nord-Pas-de-Calais	3 733	262	7,02%
Pays de la Loire	3 776	247	6,54%
<b>France métropolitaine</b>	<b>68 867</b>	<b>4 496</b>	<b>6,53%</b>
Rhône - Alpes	7 336	470	6,41%
<b>France</b>	<b>71 244</b>	<b>4 555</b>	<b>6,39%</b>
Lorraine hors Moselle	1 232	73	5,93%
Poitou-Charentes	1 948	114	5,85%
Centre	2 447	137	5,60%
<b>France métropolitaine hors Île-de-France</b>	<b>55 582</b>	<b>2 929</b>	<b>5,27%</b>
Picardie	1 777	92	5,18%
Aquitaine	3 928	200	5,09%
Provence - Alpes - Côte d'Azur	7 357	374	5,08%
Basse-Normandie	1 307	66	5,05%
Champagne-Ardenne	1 203	60	4,99%
Franche-Comté	1 125	56	4,98%
Midi-Pyrénées	4 069	189	4,64%
Bretagne	3 362	143	4,25%
Bourgogne	1 890	73	3,86%
Auvergne	1 632	61	3,74%
Languedoc-Roussillon	4 484	151	3,37%
Limousin	806	27	3,35%
Corse	540	16	2,96%

Pour certains territoires ruraux, la faible vitalité en termes de création ne signifie pas moins d'engagement de la population. Ce fait peut s'expliquer par une forte présence d'associations structurées, ou de représentations locales d'ONG nationales, qui mobilisent une part importante des engagements.

### 4.1.3 LES CREATIONS D'ASI PAR RAPPORT A LA POPULATION DU TERRITOIRE.

Autre point de vue, si l'on rapporte les chiffres de création des ASI à la population de chaque territoire, certaines données du classement sont de nouveau modifiées. En effet, par exemple, le département des Alpes-de-Haute-Provence, classé 60<sup>ème</sup> en termes de créations d'associations en données brutes ou 44<sup>ème</sup> en termes de pourcentage d'ASI créées par rapport aux associations est en 5<sup>ème</sup> position lorsqu'il s'agit du nombre d'ASI pour 100 000 habitants. De la même manière, la Lozère, 90<sup>ème</sup> et 80<sup>ème</sup> dans les premiers cas, passe au 44<sup>ème</sup> rang si l'on rapporte le nombre d'ASI à la population du territoire.

En revanche, on retrouve toujours dans les 10 premiers départements 6 des départements d'Île-de-France ainsi que le Rhône.

**Figure 6** *Création d'ASI par rapport à la population pour les départements.*

N°		Nombre d'ASI pour 100 000 hab	Rang Créations d'ASI	Rang Ratio ASI/Asso
	<b>Métropole</b>	<b>8,06</b>		
	<b>Métropole hors Île-de-France</b>	<b>6,54</b>		
75	Paris	24,00	1	6
93	Seine-Saint-Denis	17,36	2	1
69	Rhône	13,36	4	8
94	Val-de-Marne	12,79	7	2
4	Alpes-de-Haute-Provence	12,35	60	44
92	Hauts-de-Seine	12,25	5	4
95	Val-d'Oise	11,58	9	3
31	Haute-Garonne	11,37	11	19
78	Yvelines	10,85	8	5
44	Loire-Atlantique	10,32	12	15
79	Deux-Sèvres	9,87	34	9
33	Gironde	9,87	10	16
53	Mayenne	9,81	44	10
6	Alpes-Maritimes	9,79	15	23
91	Essonne	9,79	13	7
34	Hérault	9,59	17	49
13	Bouches-du-Rhône	9,48	6	27

Le même constat peut être fait pour les régions : si les régions Île-de-France, Rhône-Alpes, et Pays de la Loire restent dans les 5 premiers, la Haute-Normandie et Nord-Pas-de-Calais sont rétrogradées en 8<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> position lorsque l'on tient cas du nombre d'ASI par rapport à la population. En revanche, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte d'Azur ont des positions bien meilleures en termes de créations d'ASI pour 100 000 habitants.

**Figure 7** *Création d'ASI par rapport à la population pour les régions.*

	<b>Nombre d'ASI pour 100 000 hab</b>	<b>Rang Créations d'ASI</b>	<b>Rang Ratio ASI/Asso</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>8,06</b>		
<b>France métropolitaine hors Île-de-France</b>	<b>6,54</b>		
Île-de-France	14,31	1	1
Rhône - Alpes	8,33	2	5
Provence - Alpes - Côte d'Azur	8,30	3	11
Pays de la Loire	7,67	5	4
Midi-Pyrénées	7,41	7	15
Poitou-Charentes	6,95	12	7
Aquitaine	6,88	6	10
Haute-Normandie	6,63	11	2
Languedoc-Roussillon	6,58	8	19
Nord-Pas-de-Calais	6,56	4	3
Corse	6,15	21	21
Lorraine hors Moselle	5,67	14	6
Centre	5,61	10	8
Franche-Comté	5,01	19	14
Picardie	4,95	13	9
Bretagne	4,92	9	16
Auvergne	4,66	17	18
Basse-Normandie	4,64	16	12
Bourgogne	4,53	15	17
Champagne-Ardenne	4,47	18	13
Limousin	3,80	20	20

#### **4.1.4 DONNEES CROISEES : CREATIONS EN FONCTION DE LA POPULATION ET CREATIONS D'ASI.**

Afin de mettre en perspective ces différentes données, il peut être intéressant d'analyser à la fois le nombre d'associations « Loi 1901 » créées pour 100 000 habitants, et la proportion d'ASI créées par rapport aux associations « Loi 1901 ».

Ainsi, quatre grands groupes de territoires pourront apparaître :

- les territoires dynamiques et fortement tournés vers l'international : c'est le cas du département de Paris, mais aussi du Rhône, de la Loire-Atlantique, de la Gironde, des Alpes-Maritimes ou de la Haute-Garonne, ou, pour les régions, de la région Rhône-Alpes ;
- les territoires dynamiques en termes associatifs, mais peu tournés vers l'international : en ce qui concerne les départements, la Corse du Sud, la Lozère ou Ariège par exemple, présentent des niveaux de créations d'associations relativement élevés par rapport à leur population. En revanche, les associations créées sont peu tournées vers l'international. Pour les régions, ce sont notamment la Corse et le Languedoc-Roussillon ;
- les territoires peu dynamiques mais très ouverts vers l'international : on retrouvera ici les départements d'Île-de-France (hors Paris), mais aussi la Seine-Maritime, le Nord ou le Loiret, ou la Haute-Normandie et le Nord Pas-de-Calais en ce qui concerne les régions.
- les territoires peu dynamiques et peu tournés vers l'international.

*Voir figures 8 et 9 pages suivantes.*

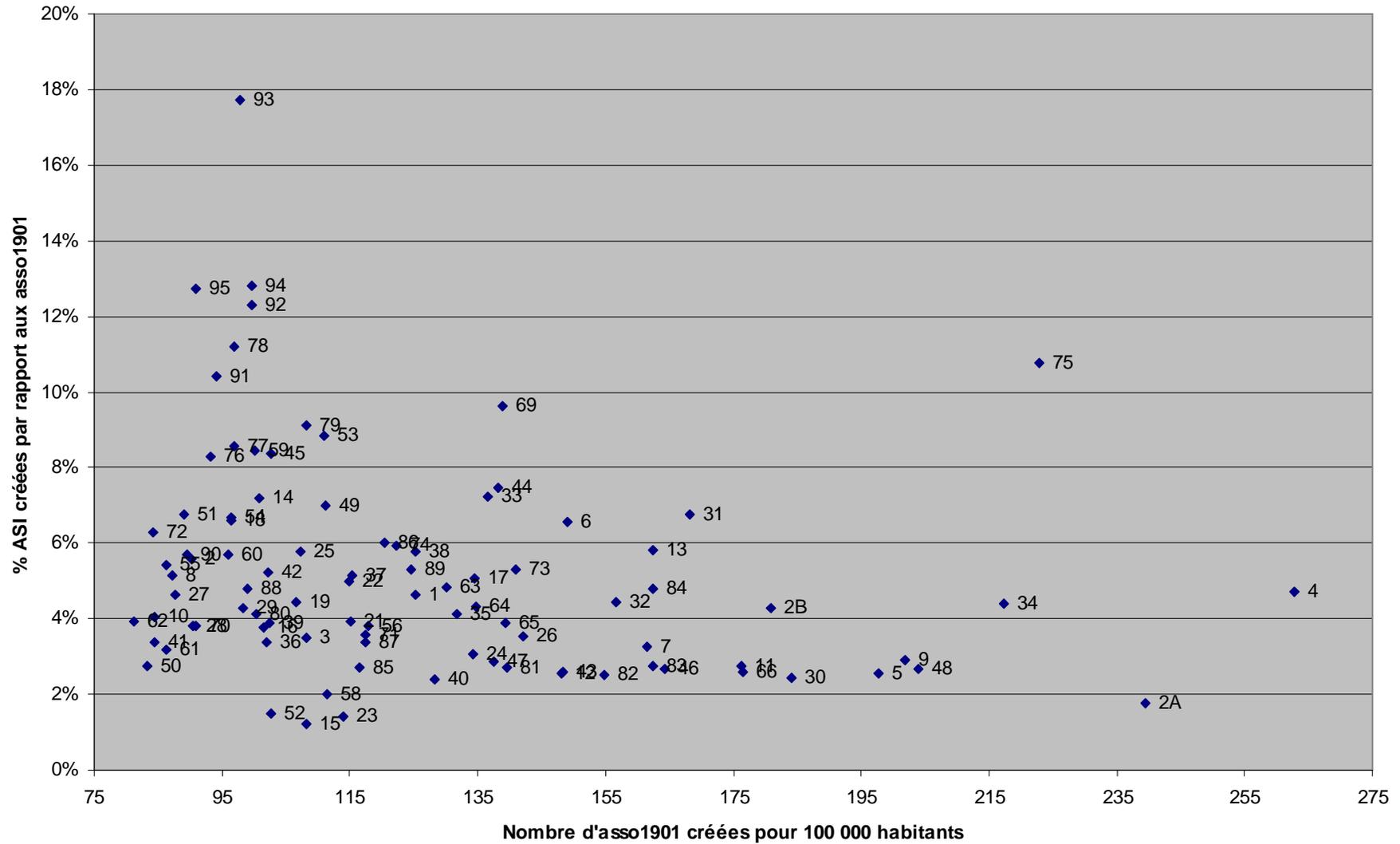
#### **4.1.5 LE CAS DE L'OUTRE-MER**

A la fois départements et régions, la Réunion, la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane sont traitées à part des autres territoires.

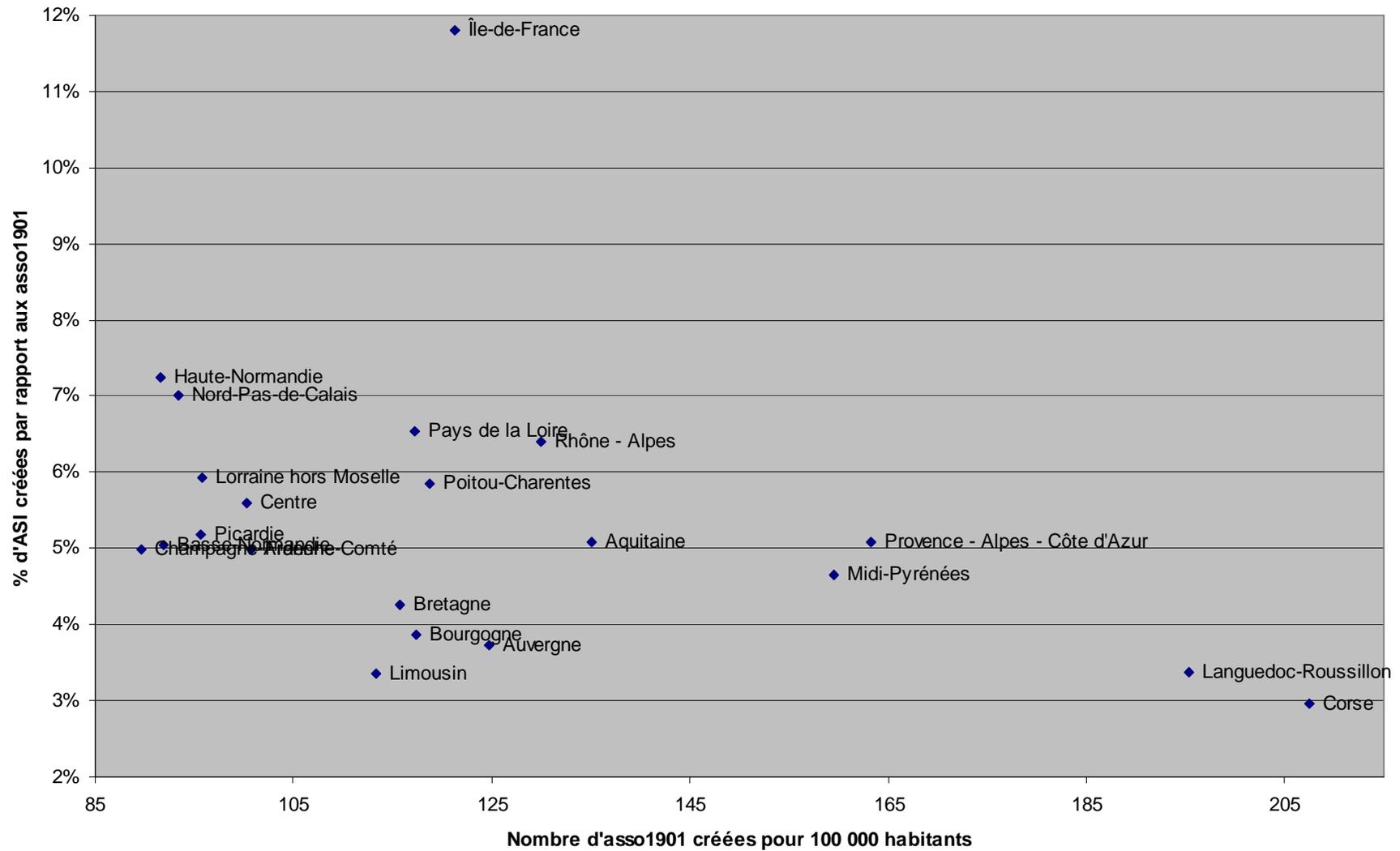
Les chiffres des ASI de ces territoires sont relativement bas : hormis la Réunion (beaucoup plus peuplée) qui comptabilise 32 ASI créées, 6 à 12 ASI ont été créées en un an dans ces départements, ce qui les positionne au bas de l'échelle. Seulement deux départements métropolitains sont classés derrière la Réunion.

Pourtant, ces territoires semblent relativement dynamiques en termes de créations d'associations de loi 1901 : 124 à 192 associations sont créées pour 100 000 habitants, ce qui les positionne dans la première moitié des départements français. Mais le ratio ASI / associations y est compris entre 1,7% et 3,5%, soit un taux relativement faible. La Réunion se détache tout de même, dans la mesure où son taux de création d'ASI par rapport aux associations est de 3,5%, alors que les trois autres territoires ont des données comprises entre 1,7 et 2%. Ainsi, globalement, seulement 2,3 à 4,5 ASI sont créées pour 100 000 habitants.

**Figure 8** Comparaison des créations d'associations en fonction de la population et du nombre d'ASI créées pour les départements.



**Figure 9** Comparaison des créations d'associations en fonction de la population et du nombre d'ASI créées pour les régions.



## 4.2 Les objets déclarés

A partir des associations identifiées, 4 533 objets d'associations ont pu être étudiés.

### 4.2.1 LES ZONES GEOGRAPHIQUES DE PREDILECTION

**Nous avons pu identifier une zone géographique ou un pays d'intervention pour plus de 3 000 associations, soit un peu plus de 2/3 des objets étudiés.**

Ces données incluent à la fois les associations intervenant sur un pays précis ou indiquant intervenir dans la zone géographique dans son ensemble. Par exemple, sont comptabilisées en Asie les associations indiquant intervenir sur le continent asiatique, et celles citant le Laos précisément.

Parmi les associations concernées, une majorité (plus de 50% de celles pour lesquelles nous disposons d'informations) se crée pour intervenir en Afrique hors Méditerranée. Si l'on excepte les associations créées pour le 4L Trophy (cf. § spécifique) et ses équivalents, les associations intervenant en Méditerranée et Moyen Orient représentent un peu plus du quart des associations pour lesquelles une zone d'intervention est connue.

**Figure 10** *Principales zones géographiques d'intervention.*

<b>Zone géographique</b>	<b>Nombre d'associations y intervenant</b>	<b>% par rapport au nombre total d'associations</b>	<b>% par rapport au nombre d'associations pour lesquelles la zone géographique est connue (hors France et hors 4L Trophy)</b>
AFRIQUE HORS MEDITERRANEE	1584	34,94%	55,44%
MEDITERRANEE - MOYEN ORIENT	812	17,91%	28,42%
ASIE	263	5,80%	9,21%
AMERIQUE LATINE ET CARAÏBES	176	3,88%	6,16%
EUROPE HORS UE	58	1,28%	2,03%

Si l'on se concentre plus précisément sur les pays, on dispose d'une information pour plus de 2 000 associations. Là encore, les chiffres sont très différents si l'on fait ou non abstraction du 4L Trophy. En effet, plus de 20% des associations pour lesquelles nous disposons d'une information interviennent au Maroc, mais une forte part relève de cette catégorie.

Une fois les données rectifiées, le Maroc est tout de même un des pays les plus cités, au deuxième rang après le Sénégal. Ces deux pays sont suivis de près par Madagascar, puis dans une moindre mesure par le Burkina Faso et le Mali.

**Figure 11** *Principaux pays d'intervention.*

Nota : le chiffre correspondant à « Congo non précisé » est à rapprocher de celui de la RDC et du Congo (en effet certains objets ne permettent pas de savoir de quel pays il s'agit).

Pays	Nombre d'associations y intervenant	% par rapport au nombre total d'associations	% par rapport au nombre d'associations pour lesquelles le pays est connu <sup>10</sup>
Maroc	437	9,64%	xx
Sénégal	166	3,66%	9,12%
Maroc hors 4L Trophy	162	3,57%	8,90%
Madagascar	156	3,44%	8,57%
Burkina Faso	98	2,16%	5,38%
Mali	92	2,03%	5,05%
Congo "non précisé"	88	1,94%	4,84%
Cameroun	78	1,72%	4,29%
Côte d'Ivoire	74	1,63%	4,07%
Comores	64	1,41%	3,52%
République démocratique du Congo	51	1,13%	2,80%
Togo	50	1,10%	2,75%

Si une forte majorité d'associations ne fait allusion qu'à une zone géographique ou un pays dans l'objet, environ 3% citent deux pays ou deux zones, et quelques structures seulement en citent davantage, le maximum étant sept pays évoqués. La plupart des structures se concentrent donc, au moment de leur création, sur un pays précis.

**Figure 12** *Nombre de zones ou pays d'intervention cités par objet déclaré.*

Lecture : 87 associations déclarent 2 zones d'intervention dans leur objet.

Nombre de zone(s) ou pays d'intervention / ASI	Nombre d'ASI travaillant sur ... zones (hors France)	Nombre d'ASI travaillant sur ... pays (hors France)
1	3035	2011
2	87	68
3	10	9
4	0	5
5	0	1
6	0	0
7	0	1

<sup>10</sup> hors France et hors 4L Trophy

#### **4.2.2 LE VOCABULAIRE EMPLOYE : PREMIERES DONNEES**

S'il est délicat aujourd'hui de pouvoir identifier précisément les thématiques d'intervention des associations créées, l'étude du vocabulaire employé par les associations peut donner quelques indications.

Ainsi, des proportions relativement importantes d'objets utilisent le champ lexical (par ordre décroissant) de l'éducation, de la culture, de l'économie, de la santé, du social.

On note également une présence de termes ayant trait à l'intégration et l'entraide pour les migrants pour environ un objet sur six. Le sport, les droits et la paix, et la lutte contre la faim et la pauvreté sont évoqués chacun par environ 10% des structures.

En revanche, certaines thématiques faisant partie des objectifs du millénaire ne semblent pas mobiliser les associations créées. Ainsi le Sida et les autres maladies prioritaires, l'accès à l'eau ou au logement, la santé maternelle ne sont que très peu évoqués par les objets déclarés lors de la création des associations.

Autre thématique fortement évoquée aujourd'hui, le microcrédit n'est que très rarement cité.

Au-delà des champs lexicaux relatifs aux thématiques d'intervention, l'étude de l'utilisation de quelques termes peut également être intéressante : on note ainsi que près d'un quart des objets cite le mot « humanitaire », et presque autant le mot « aide ». En revanche, les OMD et l'éducation au développement ne sont quasiment pas cités.

#### **4.2.3 LE CAS PARTICULIER DES « 4L TROPHY » ET AUTRES RALLYES HUMANITAIRES**

Parmi les 4 533 déclarations d'associations qui ont pu être étudiées, 783 associations ont été identifiées, par leur nom ou leur objet, comme étant créées dans le but de participer au 4L Trophy, au Rallye des gazelles ou à d'autres raids semblables.

Les associations en lien avec le 4L Trophy<sup>11</sup> sont particulières pour plusieurs raisons. Tout d'abord le public constitutif est exclusivement le milieu étudiant. Ensuite, ces associations ont bien souvent une durée de vie relativement restreinte (une année, deux au maximum), dans la mesure où elles sont créées pour la participation à un événement précis, ce qui constitue la troisième originalité de ces structures.

Le Trophée Roses des Sables<sup>12</sup> est le pendant féminin du rallye étudiant. Il est partenaire de la même association « Enfants du désert ».

Parmi les associations concernées par cette catégorie « raids et rallyes », celles créées pour la participation au 4L Trophy représentent une forte majorité (634 structures citent explicitement ce rallye dans leur objet ou dans leur titre, soit plus de 80% des structures faisant partie de cette catégorie).

---

<sup>11</sup> Le 4L Trophy™ est un Raid Aventure réservé aux étudiants dans le désert marocain à bord de Renault 4L. Des jeunes en quête d'Aventure vivent une expérience unique mêlant défi sportif, dépaysement et solidarité. Solidarité puisque l'objectif du 4L Trophy™ est également d'acheminer des fournitures scolaires et sportives aux enfants les plus démunis du Maroc. Source : <http://fr.4ltrophy.com/le-raid-4l-trophy.html>

<sup>12</sup> <http://fr.trophee-roses-des-sables.com>

## 5 Conclusion et perspectives

---

### 5.1 Conclusions

On l'a vu, la création d'associations de solidarité internationale représente une part non négligeable des créations d'associations, même si les moyennes cachent de grandes disparités en fonction des territoires.

Si l'Île-de-France fait globalement figure d'exception, d'autres territoires se détachent si l'on considère le nombre d'ASI créées, le nombre d'ASI créées par rapport aux déclarations d'associations, ou encore le nombre d'ASI créées par rapport à la population.

Les associations créées sont, comme la coopération française, principalement tournées vers les anciennes colonies d'Afrique subsaharienne et du pourtour méditerranéen, notamment le Sénégal, le Maroc, Madagascar, le Burkina Faso et le Mali.

Ces associations créées semblent plus proposer des thématiques d'intervention « classiques » (éducation, santé, culture) que répondre aux grands enjeux posés au niveau international. La référence à l'économie apparaît cependant fréquemment.

Ces premières données restent cependant à compléter afin d'avoir des informations sur les autres questionnements qui se posent.

### 5.2 Projections et hypothèses

Des projections à partir de ces premiers chiffres permettent tout d'abord de réaliser un certain nombre d'hypothèses :

#### 5.2.1 SUR LE NOMBRE D'ASI EN GENERAL

Aujourd'hui environ 70 à 75 000 associations sont créées par an en France métropolitaine, soit chaque année près de 37 000 associations actives de plus<sup>13</sup>. Si l'on considère que 5 à 6% de ces associations vivantes supplémentaires sont des ASI, **il se crée chaque année entre 1 800 et 2 200 ASI qui restent ensuite actives.**

De la même manière, on estime qu'il existe environ 1,1 à 1,2 million d'associations de loi 1901<sup>14</sup>.

La continuité de la proportion d'ASI sur les dernières années est difficile à démontrer sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il nous semble, d'après nos enquêtes territoriales, que celle-ci est sans doute constante en milieu urbain et plus récente en milieu rural. D'après nos estimations, on peut considérer **qu'il existe entre 40 000 et 50 000 associations de solidarité internationale en activité en France.**

#### 5.2.2 SUR LES SOMMES FINANCIERES EN JEU

La pratique montre que le milieu des associations de solidarité internationale révèle une très grande disparité en termes de budgets. Cependant, il nous apparaît réaliste de considérer que les budgets moyens proposés par ces associations sont entre 7 et 10 000 €<sup>15</sup> par an (en dehors des 100 plus grosses ONG). Si cette donnée s'avère justifiée, le secteur des ASI représenterait de 400 à 500 M d'€ de budgets, somme non négligeable (à titre de comparaison, « l'enquête annuelle en ligne sur l'Aide publique au développement (e-APD), réalisée chaque année par la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales auprès des collectivités territoriales a montré que

---

<sup>13</sup> Tchernonog V., *Le paysage associatif français, Mesures et évolutions*, Dalloz, 2007.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Ceci, d'après plusieurs questionnements réalisés dans nos travaux, en comptabilisant les budgets réels et les frais de déplacement des bénévoles.

les collectivités territoriales ont consacré en 2008 72 millions d'euros à des projets menés dans des pays en développement ou au bénéfice d'associations agissant pour elles à l'international »<sup>16</sup>).

### **5.2.3 SUR L'IMPACT SUR LES TERRITOIRES**

Enfin, ces associations ont également un impact sur le territoire français : elles mobilisent des bénévoles et des adhérents, et réalisent nombre d'animations, bien souvent pour récolter des fonds, mais qui participent toutes à la sensibilisation de la population du territoire aux situations des pays d'intervention, ou pour créer des échanges entre populations.

Chaque association réalise en moyenne 2 à 3 animations sur son territoire, soit près de 100 000 manifestations par an.

Concernant les bénévoles mobilisés, on peut considérer que chaque association est portée en moyenne par 3 à 6 personnes. Parallèlement, notamment dans le cadre des associations qui proposent du parrainage, le réseau élargi des « sympathisants » peut être porté à 15 personnes par associations.

Ainsi, rapporté aux 40 à 50 000 associations de solidarité internationale, ce chiffre représente 150 à 200 000 personnes activement impliquées dans des associations de solidarité internationale (en tant que porteur du projet associatif ou que bénévole actif), et 500 000 à 700 000 personnes concernées par les ASI.

### **5.3 Perspectives d'étude**

Cette étude constitue un point de départ pour une étude plus approfondie du secteur.

En effet, l'étude par mots clés permet de « sentir » un certain nombre de tendances, mais celles-ci demandent à être affinées par une lecture plus détaillée des objets d'associations.

De même, les **projections** évoquées plus haut peuvent être affinées en fonction d'enquêtes plus précises : il s'agira par exemple de s'assurer que les tendances vérifiées pour les associations en général le sont pour les ASI en particulier.

Les **raisons des créations** de l'association pourront être analysées : sont-elles relatives à des réflexions personnelles ou ancrées dans un tissu social important ? Les créations sont-elles liées à des phénomènes d'actualité ? (tsunami en Asie du Sud Est en décembre 2004, séisme en Haïti en janvier 2010, etc).

De la même manière, les biens publics mondiaux et les besoins primaires ont bénéficié d'une couverture médiatique importante. Les associations créées **font-elles référence à ces enjeux internationaux** ? Quels sont les thèmes mobilisateurs pour ces acteurs ? Parallèlement, des pratiques ont été dénoncées, comme le don de médicaments, etc. Dans quelle mesure les nouvelles associations s'approprient-elles ces réflexions ?

Une étude plus poussée pourra également montrer **l'impact sur le territoire français** en termes d'activités et d'animations. Elle posera aussi la question de l'appartenance éventuelle à des réseaux de cette multitude de structures.

Un complément par questionnaire permettrait de vérifier ces différents points (taux de mortalité des associations, nombre de bénévoles, changements dans les pays de prédilection, philosophie de la coopération au développement, etc.). Une étude comparative sur plusieurs années permettrait également de voir l'évolution du secteur, le cas échéant.

L'Agence COOP DEC Conseil a engagé ce travail dans la continuité et poursuit sa collecte d'information.

---

<sup>16</sup> Source : CNCD, <http://cncd.diplomatie.gouv.fr/frontoffice/article.asp?menuid=166&lv=2&aid=235>

Agence COOP DEC Conseil  
30 rue Claude Tillier  
75012 Paris

[www.coopdec.org](http://www.coopdec.org)